

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

Emploi d'agent de sécurité incendie

MISSIONS	Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens
----------	---

Activités

ACTIVITES EXERCEES	
Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> * Entretien et vérifications élémentaires des installations et équipements de sécurité * Application des consignes de sécurité * Lecture et manipulation des tableaux de signalisation * Rondes de sécurité et surveillance des travaux * Surveillance du PC * Appel et réception des services publics de secours * Secours à victimes * Assistance à personnes * Mise en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité
Activités complémentaires	* Sensibilisation des employés à la sécurité incendie

Compétences

	Entretien et vérifications élémentaires des installations et équipements
	<ul style="list-style-type: none"> * Effectuer la maintenance préventive des éléments de sécurité * Effectuer la maintenance curative de base * S'assurer que les équipements ne recèlent pas d'anomalie par rapport à leurs référentiels (notices-consignes...)
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	* Savoir manipuler l'outillage basique, connaître l'outillage
	Application des consignes de sécurité
	<ul style="list-style-type: none"> * Connaître et mettre en œuvre des consignes * Remplir en temps réel la main courante
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> * Rédiger le cahier de consignes et le registre * Rédiger des comptes rendus

.	Lecture et manipulation des tableaux de signalisation
	<ul style="list-style-type: none"> * Disposer des connaissances et de réactivité dans la lecture et la manipulation des tableaux de signalisation * Utiliser des matériels et effectuer des vérifications élémentaires * Détecter des anomalies
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> * Exploiter la notice et les documents fonctionnels du SSI * Exploiter les documents divers (autres que les tableaux de signalisation)
	Rondes de sécurité et surveillance des travaux
	<ul style="list-style-type: none"> * S'assurer de la vacuité des accès des secours et des dégagements des occupants * Effectuer des contrôles visuels * Effectuer des Signalement au PCS * Mettre en œuvre des mesures adaptées de protection
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> * Gérer les clés * Manipuler l'éclairage * Utiliser des moyens de communication
	Surveillance au PC
	<ul style="list-style-type: none"> * Assurer une permanence * Surveiller des installations au PC et communication * Recevoir des appels téléphoniques d'alerte interne
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> * Lire et comprendre des notices diverses et consignes * Utiliser des moyens de bureautique * Utiliser un appareil de téléphonie
	Appel et réception des services publics de secours
	<ul style="list-style-type: none"> * Utiliser les moyens téléphoniques * Appliquer les consignes concernant les modalités d'appel * Comprendre la demande de secours * Formuler la demande de secours * Préparer l'arrivée des secours * Accueillir, rendre compte de la situation et guider les secours

	<ul style="list-style-type: none"> * Informer la hiérarchie * Renseigner la main courante
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> * Utiliser des moyens bureautiques, GTC * Ecouter et utiliser une radio * Téléphoner
	Assistance à personnes et secours à personnes
	<p>Mettre en application les gestes de premiers secours dont mise en œuvre des défibrillateurs (DSA, DAE ou DEA)</p> <p>Formuler une demande de secours</p>
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	<p>Mettre en application le matériel de secourisme, dont les défibrillateurs.</p> <p>Rédiger des comptes rendus</p> <p>Connaitre et employer la radio, outillages divers</p>
	Mise en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité
	<ul style="list-style-type: none"> * Intervenir sur début d'incendie * Remettre en configuration initiale des éléments concourant à la sécurité
Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> * Connaitre et faire appliquer des consignes/évacuation * Savoir utiliser le désenfumage * Exploiter le SSI * Exploiter les colonnes humides - colonnes sèches * Mettre en œuvre les moyens radio * Savoir utiliser RIA et extincteurs
	Sensibilisation des autres employés et du public
	<ul style="list-style-type: none"> * Participer aux actions d'information et de sensibilisation * Participer aux formations des services locaux de sécurité

Principaux outils techniques et moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> * Connaître le cheminement à emprunter * Utiliser les outils pédagogiques
--	--

EVALUATION S.S.I.A.P. 1

EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrite	QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples)	30 min	Epreuve notée sur 20 une note inférieure à 12 ne permet pas la délivrance du diplôme	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
Pratique	Réalisation d'une ronde avec des anomalies, dans un délai raisonnable, et découverte d'un sinistre. Des questions du jury compléteront la ronde. A l'issue, le candidat renseignera une main courante sur l'une des anomalies constatées	15 min	Epreuve évaluée apte/inapte	L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation.
Remarques	<p>Pour la ronde, après accord entre ses membres, le jury pourra se diviser (le président du jury évaluant une partie des candidats, le chef de service de sécurité incendie l'autre partie).</p> <p>Seuls 15 candidats pourront être présentés à un même examen (rappel : les sessions de formation sont limitées à 12 candidats)</p>			
Certification	<p>Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.</p> <p>Lors de la 1^{re} présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.</p>			